

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

### I) CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL : INCIDENCES DU PROJET LOI DE FINANCES 2022 POUR LES COLLECTIVITES

L'année dernière, j'avais fait le choix d'une mise en contexte financier fondée sur une comparaison avec d'autres villes, Redon, Guingamp, proches en nombre d'habitants et en niveau de richesse, mais marqués par un fait urbain plus établi que dans notre grand village de Questembert devenu une ville.

Cette année, je me propose d'apporter d'autres angles pour observer le contexte financier qui entoure notre budget.

Je vais donc évoquer 3 sujets qui plantent le décor :

1. **Le contexte économique** est celui d'une sortie d'une crise sanitaire marquée financièrement par une forte croissance et une situation qui frôle le plein emploi.

Mais la situation reste fragile au vu de la dette accumulée pendant le « quoi qu'il en coûte et une part importante de l'économie, non seulement est encore sous perfusions, mais surtout, devra prochainement rembourser les emprunts perçus et les reports de créances accordés. Pour l'État, le retour de flamme pourrait être redoutable tant la dette publique de l'État français était déjà criblé de dettes. Cela pourrait prendre 3 directions différentes :

- Traditionnellement, un gel des dotations, et une conséquence sur notre DGF.
- Tout aussi traditionnellement, mais plus sournoisement des transferts de charges déguisés, comme sur les questions de santé, de services des titres ou de la maison France-services
- Une volonté d'intervenir dans la gestion des collectivités locales en remaniant la fiscalité locale et/ou en infligeant de nouvelles règles aux collectivités (Cf Contrat de Cahors)

Ce second point s'accompagne désormais d'une difficulté à recruter par les entreprises qui va freiner la croissance de 6% en 2021 et annoncée à 4% en 2022. Cette pénurie vient certes de la rareté des demandeurs d'emplois. Mais rappelons que le marché du travail est un marché, et que si la demande se raréfie, l'offre doit s'adapter et se rehausser. C'est la règle de tout marché. Ajoutons que les questions de logement et de mobilités sont aussi au cœur de ces questions d'emplois et que ces deux sujets posent désormais de graves problèmes.

2. **Le contexte local : une crise du logement et du foncier.** Je renvoie à la dernière séance du conseil et aux éléments présentés par Jeannine Magrex.

Car ce boom économique national est amplifié dans le triangle Nantes Rennes Vannes qui est le plus attractif sur le plan démographique de France. A l'intérieur de ce triangle, aucun des secteurs urbanisés n'arrive à produire suffisamment de logements pour faire face, et nous n'échappons pas à cette donne. Notre commune n'a pas su anticiper ces évolutions en constituant des réserves foncières. Ce devra être un axe prioritaire pour les finances de notre commune que de saisir les opportunités foncières qui se présentent pour assurer cette mission essentielle et qui consiste tout simplement à permettre aux Bretons de vivre dans la commune de leur choix.

On peut aussi dire que face à cette pression, nous ne pouvons plus nous permettre de céder la propriété foncière aux bailleurs sociaux, puisque ceci peut conduire ces derniers à céder dans 15 ans leurs biens au marché privé locatif, et nous collectivité devoir recommencer à produire des logements sociaux manquants.

Cette crise est amplifiée par une explosion des prix du foncier en Bretagne Sud, avec des augmentations en un à 2 chiffres sur Vannes, Lorient et Quimper, qui semble selon les experts du secteur détenir le record pour 2021 (+15% en un an). Ce boom a pour conséquence de repousser les salariés des

entreprises locales à s'installer plus haut dans les terres et à augmenter d'autant leurs trajets automobiles quotidiens.

Ceci n'est pas sans conséquences sur nos infrastructures, routières, scolaires aussi – les effectifs du lycée nous inquiètent -, notre vie associative, ou sur notre environnement local. Cela tire également vers le haut nos bases locatives.

### 3. Le contexte d'investissements

Avant de nous pencher sur la mobilisation des acteurs publics en matière d'investissement, relevons d'abord que la bulle des taux d'intérêt très bas va cesser. Les taux vont donc ces prochaines années à nouveau fluctuer, et il faudra donc emprunter au bon moment en tenant compte des offres des organismes bancaires.

Mais le plus intéressant reste que nous aurons une visibilité sur les masses de crédits disponibles puisque l'État et la Région ont affiché « la couleur » en ce début d'année pour la période 2021-2027. En effet, le contrat de plan État-Région a fait l'objet d'un débat public, loin d'être citoyen certes, entre le 12 janvier et le 12 février dernier. Pour rappel, dans ce document la Région n'intervient pas que pour elle-même, mais bien comme assemblée de l'ensemble des collectivités locales bretonnes. A ce titre, j'ai représenté Questembert Communauté à la CTAP, la conférence territoriale pour l'action publique, qui compte une quarantaine de membres, et dont plus plusieurs séances ont été consacrées à ce sujet.

La lecture fine de ce document, et de ses maquettes financières, fait apparaître des enveloppes financières globales conséquentes, et dont le montant total atteint au final tous crédits confondus 2,5 milliards pour 7 ans, auxquels il faut ajouter les 600 millions du plan de relance, ainsi que quelques autres enveloppes hors plan pour un total inédit de 3,5 milliards

Bien entendu, une bonne part de ces crédits sont fléchés soit sur des projets connus et identifiés, soit sur des politiques publiques qui ne relèvent pas du champ communal.

En outre, cette accord en cours comporte de sérieux défauts : le volet mobilités sera ainsi négocié après signature, ce qui empêche toute visibilité sur les investissements routiers par exemple.

Le volet sur les transitions écologiques qui pourrait fortement nous concerner n'augmente que de 30 millions de 320 à 350 millions, mais sur un contrat de 7 ans au lieu de 6... Ramené par an, ce budget est donc ... en baisse. Et en particulier l'enveloppe sur le traitement des friches industrielles est bien trop faible -11 millions – au vu de l'enjeu.

Reste que le volet territorial est particulièrement abondé, avec un total de 800 millions dans le contrat de plan état région qui viendront s'ajouter aux autres crédits de politique territorial de chaque échelon.

Notons le désordre ambiant, puisque l'État, la Région, et le département, mènent chacun une politique territoriale, auxquels s'ajoute donc ce volet du contrat de plan. 3 strates, et 4 dispositifs différents, voilà qui occupe nos équipes techniques pour monter des dossiers de subvention selon les objectifs de chaque financeur. A ce jeu-là, les grosses collectivités sont avantagées, capables de dégainer des dossiers clés en main dès que des axes nouveaux apparaissent. Si j'étais sadique, j'ajouterais que le nouveau règlement du fonds LEADER se cale ces jours...

Comme vous le voyez, l'enjeu de la maîtrise de l'environnement économique, certes, financier, évidemment, mais aussi et surtout institutionnel, administratif et politique sera essentiel pour positionner au mieux nos projets et notre action.

## II) EVOLUTION DES RECETTES FONCTIONNEMENT

Population INSEE 2021 : 8 136 (7997 en 2021)

Population DGF 2021 : 8 295 en 2021 (8 137 en 2020), pop DGF estimée en 2022 à 8 434hab

### → Dotations et participations (chapitre 74)

\* **La DGF** (comptes 7411, 74121 et 74127) : **1 842K€**

Il sera proposé de maintenir le montant de la Dotation Forfaitaire au même niveau que 2021 en tenant compte de l'évolution de population DGF à hauteur de +1,7%.

L'enveloppe de la Dotation de la Solidarité Rurale va augmenter de 95 millions d'euros en 2022 contre 90 millions en 2021.

Quant à celle de la Dotation Nationale de Péréquation elle devrait se maintenir.

	2019	2020	2021	Estimation 2022	Hypothèse de variable
Dotat°forfaitaire	596 528,00 €	596 390,00 €	611 350,00 €	622 000,00 €	1,70%
DSR	763 105,00 €	818 140,00 €	893 898,00 €	940 000,00 €	5,00%
DNP	257 254,00 €	257 469,00 €	278 009,00 €	280 000,00 €	maintien
<b>TOTAL</b>	<b>1 616 887,00 €</b>	<b>1 671 999,00 €</b>	<b>1 783 257,00 €</b>	<b>1 842 000,00 €</b>	

\* **Participations diverses** (compte 744, 747 et 748): **467K€**

Les participations diverses comprennent :

-les subventions et participations de fonctionnement (291K€)

(provenant de l'Etat, la Région, le Département mais aussi celles émanant de Questembert Communauté, de communes, de la CAF...)

-les compensations au titre des exonérations de taxes foncières (160K€)

-les dotations pour les titres sécurisés (12K€)

-le FCTVA sur dépenses de fonctionnement ( 5K€)

Pour 2022, les principales variations par rapport à 2021 sont les suivantes : aide élections départementales (-15K€), participation orchestre national (+4K€), participation ARS centre de vaccination (-30K€)

Pour 2022, le montant du chapitre Dotations et participations est estimé à **2 304 000,00€**.

## → Impôts et taxes (chapitre 73)

### × La fiscalité (compte 7311)

Pour rappel, la **taxe d'habitation** est en passe d'être totalement **supprimée** pour les **résidences principales**. Aujourd'hui, 80% des foyers sont totalement exonérés. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30% en 2021, qui sera portée à 65 % en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

A titre transitoire et ce jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de la taxe d'habitation sur la résidence principale acquittée par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation.

Depuis 2021, les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert.

Pour la commune de Questembert, ce **coefficient correcteur** est de **1,188751**

Pour les **résidences secondaires**, c'est également le taux voté par la collectivité en 2019 qui s'applique de 2020 à 2022. Le prochain taux de TH voté par les communes, pour les seules résidences secondaires, ne se fera qu'à compter de 2023.

Le **coefficient forfaitaire de revalorisation annuelle des valeurs locatives** est de 1.034 (+3,4%). Cette revalorisation s'appliquera pour la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

HAUSSE ANNUELLE DES BASES LOCATIVES			
	TAXE FONCIÈRE	TAXE D'HABITATION SUR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE	TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES
2016	+1%	+1%	+1%
2017	+0,4%	+0,4%	+0,4%
2018	+1,1%	+1,1%	+1,1%
2019	+2,2%	+2,2%	+2,2%
2020	+1,2%	+0,9%	+1,2%
2021	+0,2%	+0%	+0,2%
2022	+3,4%	+0%	+3,4%

## Estimation des contributions directes 2022

		Réalisé 2021			Hyp aug des bases	2022			
		base	taux	produit		base	taux	produit	
<b>Chap. 73</b>	TH Rés.ppale	-	-	-	3,40%	TH Rés.ppale	-	-	
	TH Rés.second	782517	18,50%	144 766		TH Rés.second	809123	18,50%	149 688
	TH Logement vacant	162653	18,50%	30 091		TH Logement vacant	168183	18,50%	31 114
	Total TH	945170		174 856		Total TH	977306		180 802
	TFB	8 370 809	42,63%	3 550 356		TFB	8 655 417	42,63%	3 689 804
	TFNB	264 847	62,85%	166 456		TFNB	273 852	62,85%	172 116
	Montant coefficient correcteur			695 405		Montant coefficient correcteur			721 000
<b>TOTAL</b>				<b>4 587 074</b>	<b>TOTAL</b>				<b>4 763 721</b>
<b>Chap. 74</b>	Compensation exo TH			-	Compensation exo TH			-	
	Compensation exo TF			161 214	Compensation exo TF			160 000	
<b>TOTAL</b>				<b>4 748 288</b>	<b>TOTAL</b>				<b>4 923 721</b>

- ✖ **Le Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales** (compte 73223) : **140K€**

Montant estimé 2022 identique à celui de 2021

- ✖ **L'attribution de compensation** (compte 73211) : **347K€**

Pas de variation prévue par rapport à 2022

- ✖ **La taxe additionnelle sur les droits de mutation** (compte 7381) : **370K€**

Les droits de mutation comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière qui sont dus lorsqu'un bien immobilier change de propriétaire).

- ✖ **La taxe sur l'électricité** (compte 7351) : **150K€**

La TCFE (Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité) est un ensemble de taxes locales et départementales sur la consommation finale d'électricité. En tant qu'impôt local, la TCFE varie avec le lieu d'habitation. La TCFE dépend également de la quantité d'électricité consommée, de la puissance souscrite et du statut. On l'estime à 150 000€ (5 trimestres car en 2021 seulement 3 trimestres d'encaissés)

- ✖ **Autres recettes fiscales** (comptes 7343, 7336, 7368, 7338) : **118K€**

Les autres recettes fiscales (comptes 7343, 7336, 7368 et 7338) comprennent :

- la taxe sur les pylônes électriques : 67K€
- la régie droit de place : 23K€
- la taxe sur les enseignes et publicités extérieures : 23K€
- la taxe aire de camping-cars : 5K€

Pour 2021, les recettes concernant les impôts et taxes avoisineront les **5 888 000€**.

## → Autres recettes de fonctionnement (chapitre 70 et 75)

### \* Produits des services (chapitre 70)

Le chapitre des produits de services comprennent la facturation de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire, les redevances à caractère sportif et culturel, concessions dans les cimetières, redevances d'occupation du domaine public communal, les mises à disposition de personnel communal auprès des autres services....

L'estimation des produits de service pour 2022 reste quasi-identique à celle de 2021.

Le montant des produits des services sera inscrit à hauteur de **605 800€**.

### \* Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Avec la connaissance des fréquentations du parc actuel, le produit des loyers devrait se situer autour de **45K€**. Nous perdons les recettes perçues au titre de la location de la trésorerie (8,6K€) et celles au titre de la location par Tribu en Filigrane (1,5K€).

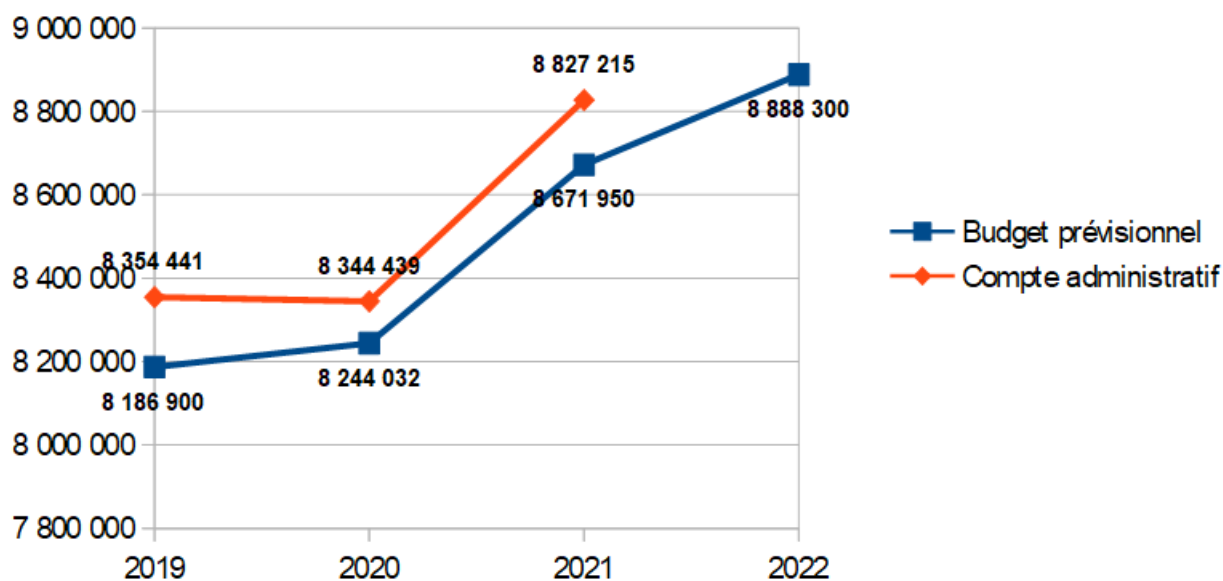
Il est à noter que la participation des agents aux chèques-déjeuners (**24,7K€ en 2021**) soit 3€ par chèque de d'une valeur de 6€ sachant que chaque agent remplissant les conditions d'obtention reçoit 8 chèques chaque mois était jusqu'alors imputé au compte 7588. Le Service de Gestion Comptable d'Auray nous demande désormais de la passer au compte 6479 -(chapitre 013).

### État récapitulatif par grandes masses – recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels

Chap	Objet	CA 2019	CA 2020	BP+DM 2021	CA 2021	Orientations 2022	Evol orientat° 2022/BP2021
73	Impôts et taxes	5 456 830,14 €	5 498 483,75 €	5 695 862,00 €	5 804 839,73 €	<b>5 888 000,00 €</b>	+3,02%
74	Dotations, sub.	2 098 785,49 €	2 168 450,34 €	2 253 888,00 €	2 288 064,06 €	<b>2 304 000,00 €</b>	2,22%
70	Produits de services	636 809,11 €	505 044,31 €	596 700,00 €	609 280,50 €	<b>605 800,00 €</b>	1,52%
75	Autres produits	68 718,47 €	65 166,23 €	83 500,00 €	79 511,08 €	<b>45 000,00 €</b>	-46,11%
O13	Atténuation charges	93 066,47 €	107 178,02 €	41 500,00 €	45 407,60 €	<b>45 000,00 €</b>	+8,43%
76	Produits financiers	231,13 €	115,89 €	500,00 €	112,08 €	<b>500,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>8 354 440,81 €</b>	<b>8 344 438,54 €</b>	<b>8 671 950,00 €</b>	<b>8 827 215,05 €</b>	<b>8 888 300,00 €</b>	<b>2,50%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels devraient connaître une hausse de **2,50%** par rapport au BP/DM 2021.

## Evolution des recettes réelles de fonctionnement



### III) PLANIFICATION DU PROJET POLITIQUE

Cf présentation DOB à l'écran

### IV) IMPACTS SUR LE BUDGET COMMUNAL

#### 4.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

##### → Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel représentent **3 628K€** en 2021.

Les éléments suivants ont été pris en compte :

**Impacts réorganisation (directions) : +125K€**

**Nouveaux moyens 2021 pour la mise en œuvre des actions dites « politiques » sur une année pleine : +133K€**

Chargée vie associative, chargée vie culturelle, BE bâtiment, BE environnement, renfort service périscolaire, renfort service entretien, apprenti bâtiment

**Nouveaux moyens 2022 pour la mise en œuvre des actions dites « politiques » : +61K€**

Placier (10/35ème), assistant prévention (8/35ème), remplacement fin CAE (à compter de septembre), Chargée de mission Petites Villes de Demain

**Evolutions dites « habituelles » des dépenses de personnel liées au fonctionnement général : +97K€**

dont GVT et augmentation du SMIC (30K€), politique sociale (20K€), un chantier nature plus complet dans ses effectifs qu'en 2021 (+10K€), heures élections (+6K€), assurance personnel (+4K€), stagiaire (+1,7K€)

Pour 2022, le montant des charges de personnel devrait avoisiner les **4 044 000€**.

**→ Charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère général comprennent tous les consommations de fluides, les différentes fournitures, les contrats de prestations de service, les locations, assurances, manifestations diverses, honoraires...

Pour rappel en 2021 le montant de ce chapitre s' est élevé à 1 606 396,21€.

En 2022, on peut d'ors et déjà noter la prise en compte des éléments suivants :

**-Evolutions dites « habituelles » des prévisions du budget primitif N/Compte administratif N-1 : +56K€**

**-Nouvelles actions dites « politiques » : +163K€**

Service culturel/manifestations (+76K€)

inopiné festival (+5K€), lune rousse (+18K€), exposition photos (+5K€), fête de la musique (+12K€), animations jeunesse (+4K€), 14/07 (+4K€), village sportif concert (4K€), OSB (+12K€), illumination Noël (+12K€)

Service communication (+4,5K€)

répertoire associatif (+2,5K€), magazine municipal (+2K€)

Service médiathèque (+33,4K€)

salon du livre (+16K€), projet ado médiathèque (900€), projet jardin et biodiversité médiathèque (1,5K€), audit aménagement (+15K€)

Services technique et bureau d'études (35K€)

Diagnostic ouvrage d'art (+15K€), MAC PATA (+10K€), maintenances (+5K€), fournitures voirie (+5K€)

Service à la population (14,2K€)

Réunion de quartier (+7K€), assistance juridique (+4,8K€), chats libres (+2,4K€)

**-Actions dites « subies » : +38K€**

Service périscolaire

Achat repas (+38K€)

En prenant en compte les éléments listés ci-dessus, le montant affecté à ce chapitre devrait s'élever à **1 863 000** pour 2022.



## → Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre intègre entre autre les indemnités/formation élus, le versement du fonds de concours asphodèle, des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le CCAS.

Pour rappel en 2021 le montant de ce chapitre s' est élevé à 1 011 697€.

Pour la projection 2022, il convient de prendre en compte les éléments suivants :

-le **montant de la convention OGEC Notre Dame** s'élève à 220 629,30€ soit **-13K€** par rapport à 2021 notamment dû à la baisse des effectifs (-16 en maternelle). Cette subvention est calculée sur la base du coût moyen d'un enfant fréquentant l'école publique et est directement liée au nombre d'enfants scolarisés dans chaque établissement.

-la subvention au CCAS sera inscrite pour 385K€ **(+70K€)**

-une provision de **20K€** pour la participation au SITS sera inscrite.

Par conséquent, ce chapitre devrait s'élever à **1 122 400€** pour 2022.

## → Charges financières (chapitre 66)

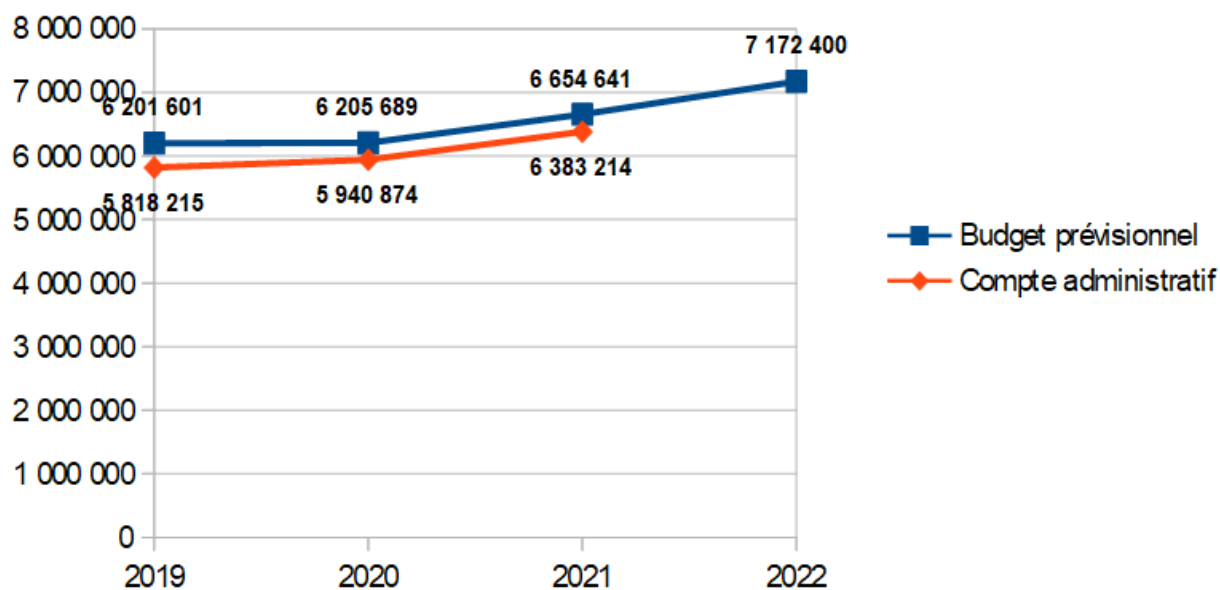
En 2022, le montant des intérêts devrait s'élever à 130 000€.

### État récapitulatif par grandes masses – dépenses réelles de fonctionnement

Chap	Objet	CA 2019	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021	Orientations 2022	Evol orientat° 2022/BP2021
O12	Charges de personnel	3 256 770,02 €	3 282 903,62 €	3 635 000,00 €	3 628 063,08 €	4 044 000,00 €	11,25%
O11	Charges à caractère général	1 438 509,28 €	1 451 054,47 €	1 791 600,00 €	1 606 396,21 €	1 863 000,00 €	3,98%
65	Autres charges de gestion courante	942 657,45 €	1 048 093,43 €	1 066 832,85€	1 011 697,33 €	1 122 400,00 €	5,21%
66	Charges financières	173 078,07 €	152 986,14 €	138 500,00 €	127 348,73 €	130 000,00 €	-6,14%
67	Charges exceptionnelles	4 620,52 €	2 742,18 €	5 000,00 €	2 515,12 €	5 000,00 €	
O14	Atténuation de produits	2 580,00 €	3 094,00 €	17 708,00 €	7 194,00 €	8 000,00 €	-54,82%
<b>TOTAL</b>		<b>5 818 215,34 €</b>	<b>5 940 873,84 €</b>	<b>6 654 640,85 €</b>	<b>6 383 214,47 €</b>	<b>7 172 400,00 €</b>	<b>7,78%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient connaître une hausse de 7,78% par rapport au BP/DM 2021.

## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



### 4.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les montants inscrits à la section d'investissement pour 2022 comprendront les restes à réaliser 2021 et les nouveaux projets 2022.

#### \* État des restes à réaliser au 31/12/2021 – Dépenses

Opération	Libellé	Montant en €
	N/affecté	1 181,70 €
101	Mairie	10 115,03 €
102	Ecole	10 438,47 €
103	Églises et chapelles	19 569,40 €
104	Bâtiments culturels	33 756,62 €
105	Autres bâtiments communaux	35 063,58 €
106	Salles de sport	96 065,33 €
110	Voirie	363 910,10 €
113	Stades, sports extérieurs	6 994,44 €
114	Restaurant scolaire	20 191,44 €
118	Cimetière	34 770,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>632 056,11 €</b>

✖ **Liste des investissements envisagés en 2022**

Pour l'année 2022, un montant global de dépenses d'équipement de 5 062 459€ sera proposé réparti au sein des axes listés ci-dessous.

PROGRAMME D' ACTIONS 2022	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3 460 397,00 €
CADRE DE VIE	1 158 312,00 €
PATRIMOINE, CULTURE ET COMMUNICATION	153 000,00 €
ENFANCE ET CITOYENNETE	144 850,00 €
SERVICES A LA POPULATION	103 850,00 €
SPORTS ET LOISIRS	38 500,00 €
PROJETS TRANSVERSAUX	3 550,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 062 459,00 €</b>

Vous trouverez ci dessous, repartie par grands axes, la liste non exhaustive, des projets inscrits dans le programme d'investissement communal.

- *Enfance et citoyenneté* : équipement des écoles, équipement pour le restaurant scolaire...
- *Patrimoine, culture et communication* : acquisitions documentaires, matériels pour l'école de musique, préservation du patrimoine...
- *Aménagement du territoire* : réhabilitation école élémentaire, équipement numérique, travaux aménagement de voirie
- *Cadre de vie* : Entretien de la voirie et des bâtiments publics, extension des réseaux, ADAP, matériels centre technique municipal
- *Sports et loisirs* : Entretien et équipement des sites sportifs
- *Services à la population* : matériels informatiques, renouvellement flotte automobile de la commune, mobilier
- *Projets transversaux* : cheval territorial, équipement police municipale...

**Au sein de ces axes listés précédemment, se trouvent les autorisations de programmes suivantes avec les crédits de paiement s'y rapportant :**

Libellé – Programme	Montant initial de l'AP	Ajustements	Montant revu de l'AP	Montant des CP							
				2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Aménagement du cimetière	1 450 000,00 €	200 000,00 €	1 650 000,00 €						50 000,00 €	775 000,00 €	825 000,00 €
Aménagement d'un groupe scolaire	9 101 500,00 €	248 102,83 €	9 349 602,83 €	82 956,00 €	628 269,44 €	2 780 114,53 €	2 342 367,80 €	866 239,44 €	1 651 142,62 €	989 630,00 €	8 883,00 €
Phase 1 – Construct école maternelle	6 012 846,00 €	-367 514,23 €	5 645 331,77 €	82 956,00 €	628 269,44 €	2 709 804,53 €	2 224 301,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Phase 2 – Réhabilitation groupe scolaire existant	3 088 654,00 €	615 617,06 €	3 704 271,06 €	0,00 €	0,00 €	70 310,00 €	118 066,00 €	866 239,44 €	1 651 142,62 €	989 630,00 €	8 883,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 551 500,00 €</b>	<b>448 102,83 €</b>	<b>10 999 602,83 €</b>	<b>82 956,00 €</b>	<b>628 269,44 €</b>	<b>2 780 114,53 €</b>	<b>2 342 367,80 €</b>	<b>866 239,44 €</b>	<b>1 701 142,62 €</b>	<b>1 764 630,00 €</b>	<b>833 883,00 €</b>

### État récapitulatif par grandes masses – Dépenses réelles d'investissement

Chap	Objet	Réalisé 2019	CA 2020	BP+DM 2021	CA 2021	Orientations 2022
16	Emprunts et dettes	1 012 438,15 €	992 934,02 €	950 300,00 €	942 871,48 €	950 000,00 €
20	Immobilisations incorp.	6 977,97 €	10 971,52 €	80 506,00 €	9 808,97 €	5 694 515,11 €
204	Subventions d'équipement	362 868,68 €	182 249,62 €	560 076,88 €	64 201,43 €	
21	Immobilisations corp.	457 387,97 €	422 826,73 €	1 155 728,01 €	642 365,51 €	
23	Immobilisations en cours	3 256 561,81 €	1 589 951,94 €	3 686 168,79 €	2 159 920,11 €	
<b>TOTAL</b>		<b>5 135 876,99 €</b>	<b>3 198 933,83 €</b>	<b>6 432 779,68 €</b>	<b>3 819 167,50 €</b>	<b>6 644 515,11 €</b>

× Liste des investissements envisagés 2022/2026

PROGRAMME D' ACTIONS 2022/2026						
	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3460397	2 825 523	1 564 500	2 103 000	1 893 000	11846420
CADRE DE VIE	1 158 312	721 812	750 312	657 312	577 312	3 865 060
ENFANCE ET CITOYENNETE	144 850	93 600	31 300	1 024 800	24 800	1 319 350
SPORTS ET LOISIRS	38 500	160 000	609 000	360 000	10 000	1 177 500
PATRIMOINE, CULTURE ET COMMUNICATION	153 000	160 700	154 200	159 200	116 200	743 300
SERVICES A LA POPULATION	103 850	65 000	65 000	65 000	65 000	363 850
PROJETS TRANSVERSAUX	3 550					3 550
<b>TOTAL</b>	<b>5062459</b>	<b>4 026 635</b>	<b>3 174 312</b>	<b>4 369 312</b>	<b>2 686 312</b>	<b>19319030</b>

### 4.3 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes réelles d'investissement perçu en 2021 s'élève à 4,007M€, avec notamment 377K€ de subventions d'équipement, auxquelles il faut ajouter les Restes à Réaliser 2021 (273K€).

× **Taxe d'aménagement / Taxe locale d'équipement / taxe d'urbanisme**

2019	2020	2021
220 430,46 €	235 003,05 €	217 246,28 €

Sur la base des derniers chiffres, on peut raisonnablement prévoir, à minima, un montant prévisionnel de 220K€ pour 2022.

Il est rappelé que la taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

× **Fonds de Compensation de la TVA :**

Par ailleurs, le taux de compensation pour les dépenses 2021 reste à hauteur de 16,404%. Pour 2022, la recette est ainsi estimée à hauteur de 420K€.

× **Subventions d'équipement :**

Sont déjà identifiées pour 2022 les recettes suivantes :

**Les restes à réaliser**

- Solde Etat - plan de relance solde équipement numérique des écoles : 31 956€
- Solde DSIL 2021-Réhabilitation école élémentaire : 127 997,79€
- Solde DETR 2020 -Réhabilitation école élémentaire : 21 000€
- Solde CD - Etude Chapelle Saint-Jean : 3 240€
- Solde CD - Etude pour la restauration chapelle du Bodan : 1373€
- Solde DRAC - Etude pour la restauration chapelle du Bodan : 1 098€
- Solde DETR 2021 - Rénovation Dojo complexe des Buttes : 14 492€
- Participat° morbihan énergie rue Chanoine niol : 51 350€
- Participat° morbihan énergie rue Avenol : 21 150€

**Nouvelles recettes à inscrire au BP 2022**

- Complément DSIL 2021-Réhabilitation école élémentaire : 100 000€
- Plan de relance – Jardins partagés et collectifs : 5 815,83€

Des dossiers de demandes de subventions sont en cours d'instruction :

- Etat - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 – Travaux sur différents bâtiments communaux : n/chiffré
- Conseil départemental – Entretien de la voirie 2022 : n/chiffré

**État récapitulatif par grandes masses – recettes réelles d'investissement**

<b>Chap</b>	<b>Objet</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP+DM 2021</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Orientations 2022</b>
10	Dotations, fonds divers ..	2 944 006,16 €	3 001 790,94 €	2 556 045,36 €	2 573 291,64 €	<i>on connu à ce jour en fonct° affectat° résultat</i>
13	Subventions d'invest.	287 565,51 €	369 181,96 €	712 751,31 €	377 253,60 €	540 706,00 €
16	Emprunts et dettes	1 200 000,00 €	0,00 €			1 000 000,00 €
20				100,00 €	61,34 €	
21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours	43 775,46 €	20 363,70 €			
27	Autres immo. financières	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	<b>15 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 490 347,13 €</b>	<b>3 406 336,60 €</b>	<b>3 283 896,67 €</b>	<b>2 965 606,58 €</b>	<b>1 555 706,00</b>

## V) ETAT DE LA DETTE ET SA PROJECTION

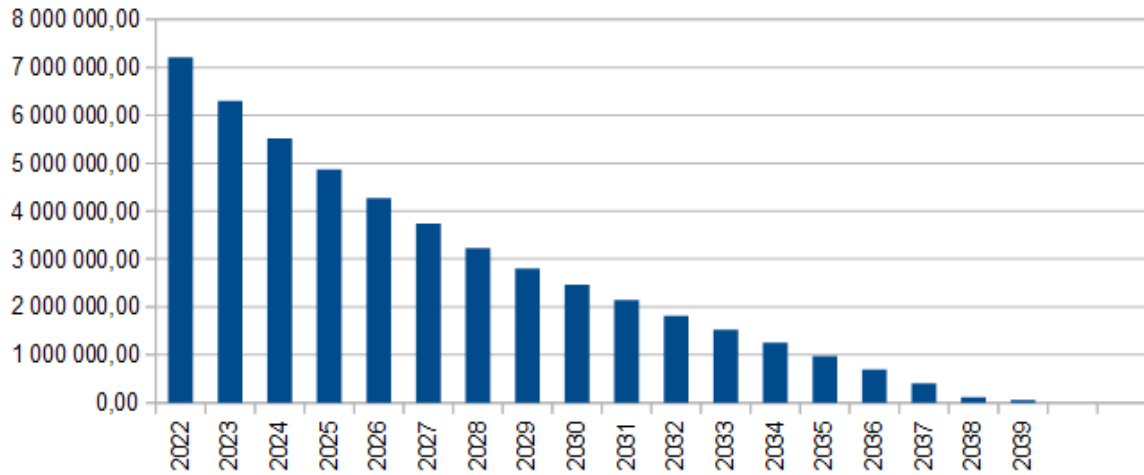
Le remboursement du capital de la dette s'établira pour 2022 autour de 950 000€.

Encours de la dette au 31/12/2021

### Budget principal - La dette communale

N°	Organismes prêteurs	Répartition	Capital emprunté	Capital restant du	Nb trimestres	Taux
				Au 31/12/2021	restant	
1	Caisse d'Épargne	43,90%	500 000,00 €	44 459,11 €	4	Fixe 4,37%
2	Caisse d'Épargne		1 000 000,00 €	111 937,75 €	5	Fixe 4,56%
3	Caisse d'Épargne		800 000,00 €	546 666,73 €	40	Fixe 0,83%
4	Caisse d'Épargne		4 000 000,00 €	3 289 852,94 €	64	Fixe 1,45%
5	Caisse d'Épargne		38 469,43 €	21 346,09 €	18	Variable
6	Crédit agricole		500 000,00 €	11 120,67 €	1	Fixe 4,15%
7	Crédit agricole		1 000 000,00 €	194 076,67 €	9	Fixe 4,33%
8	Banque financement et trésorerie	10,39%	1 500 000,00 €	425 000,00 €	17	Variable
9	Banque Postale	13,16%	750 000,00 €	337 500,00 €	27	Fixe 3,40%
10	Banque Postale		650 000,00 €	337 500,00 €	27	Fixe 1,95%
11	Banque Postale		500 000,00 €	258 333,43 €	31	Variable
12	CAF	1,04%	150 000,00 €	45 000,00 €	12	Fixe 0,00%
13	Caisse des dépôts et consignations	5,19%	750 000,00 €	360 333,22 €	22	Fixe 4,51%
14	Caisse française de financement local	6,93%	1 000 000,00 €	116 666,49 €	7	Fixe 4,57%
15	MSA	0,69%	100 000,00 €	32 105,25 €	10	Fixe 2%
16	Crédit mutuel de Bretagne	8,31%	1 200 000,00 €	1 080 000,00 €	72	Fixe 0,43%
<b>TOTAL</b>				<b>7 211 898,35 €</b>		
Nombre de contrats :			16			
Nombre de contrats à taux fixe :			13	Pourcentage	81,25%	
Nombres de contrats à taux variable :			3	Pourcentage :	18,75%	

Extinction naturelle de la dette (données réelles 01/01/2022)



**Projection de la dette avec les éléments du PPI 2022-2026 avec une augmentation de la population de 1,5%/an**

	2019	2020	2021	Prévis° 2022	Prévis° 2023	Prévis° 2024	Prévis° 2025	Prévis° 2026
<b>Dette au 31/12</b>	9 147 703 €	8 154 769 €	7 211 898 €	7 301 898 €	7 767 132 €	7 993 856 €	9 181 055 €	9 576 236 €
<b>Populat° INSEE</b>	7783	7857	7997	8136	8258	8382	8508	8635
<b>Ratio par habitant</b>	1 175 €	1 037 €	902 €	897 €	941 €	954 €	1 079 €	1 109 €

*N B : moyenne départementale 2020 : 853€*

**VI) TENDANCES BUDGETAIRES SUR LE BUDGET ANNEXE**

**\* Budget annexe production énergie photovoltaïque**

Le budget production énergie s'autofinance par la vente d'électricité. Le budget 2022 devrait couvrir les mêmes dépenses que celles de 2021 à savoir les charges de l'emprunt et les charges d'entretien.